Multinationales responsables

# MULTINATIONALES RESPONSABLES

**Feuille d'information pour les parlementaires**
**Session d'automne 2024**

## SUISSE

- Consultation sur l'adaptation des règles de reporting
- Effets de la directive européenne sur la Suisse
- Des bénévoles distribuent 1,45 million de flyers

## ÉTUDES DE CAS

- Fortes violences pour agrandir une mine
- Glencore condamnée pour corruption

## INTERNATIONAL

- La directive européenne sur la responsabilité des multinationales (CSDDD) est entrée en vigueur

INTERNATIONAL

# La directive européenne sur la responsabilité des multinationales (CSDDD) est entrée en vigueur

La nouvelle directive européenne sur la responsabilité des multinationales (Corporate Sustainability Due Diligence Directive CSDDD ou directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité) est entrée en vigueur le 25 juillet 2024, après son adoption finale en avril par le Parlement européen et en mai par le Conseil des ministres de l'Union européenne. Les États membres de l'UE ont maintenant deux ans pour transposer la directive dans leur droit national.

La directive introduit un devoir de vigilance pour les multinationales dont le siège est dans l'UE et pour certaines multinationales d'États tiers, afin qu'elles respectent les droits humains et les normes environnementales dans leurs activités commerciales à l'étranger. La directive prévoit également que les multinationales doivent réduire leurs émissions nocives pour le climat conformément à l'objectif de réduction de 1,5°C. Le respect de ces obligations sera contrôlé par des autorités de surveillance nationales indépendantes, habilitées à prononcer des amendes élevées. Par ailleurs, les multinationales européennes pourront être tenues responsables des dommages que leurs filiales et certains fournisseurs causent à l'étranger.

La directive européenne laisse peu de marge de manœuvre aux États membres dans la mise en œuvre, son but étant d'harmoniser la situation juridique. En conséquence, le gouvernement allemand a par exemple annoncé cet été une reprise telle quelle de la directive et une adoption finale dès l'été prochain (c'est-à-dire une année avant la fin du délai de mise en oeuvre).

**Plus d'informations:**

**La directive européenne sur la responsabilité des multinationales est entrée en vigueur le 25 juillet 2024.**

SUISSE

# Consultation sur l'adaptation des règles de reporting

En été 2020, le Parlement a adopté un contre-projet indirect à l'initiative pour des multinationales responsables. Celui-ci prévoit seulement une obligation de reporting ainsi qu'un devoir de vigilance sur quelques thèmes spécifiques pour les entreprises suisses. Ce contre-projet l'a emporté sur celui du Conseil national, qui aurait permis aujourd'hui à la Suisse d'être préparée aux nouvelles règles de l'UE.

Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1er janvier 2022 et obligent les entreprises suisses de plus de 500 employé-e-s à publier, pour la première fois cette année, un rapport sur leurs risques dans les domaines des droits humains et de l'environnement. L'UE avait adopté de telles règles de reporting en matière de durabilité depuis 2014 déjà.

Mais le Conseil fédéral doit déjà revoir les règles qui viennent d'entrer en vigueur, parce qu'elles ne sont plus à jour : en effet, l'UE a renforcé ses règles de reporting en 2022, en adoptant la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). Dans le projet soumis à consultation le 26 juin 2024, le Conseil fédéral vise à reprendre en grande partie les adaptations de l'UE relatives aux règles de reporting.

Une adaptation dans le seul domaine du reporting semble toutefois peu prospective. Le Conseil fédéral rate ainsi l'occasion d'intégrer à la consultation en cours le devoir de vigilance contraignant que l'UE a définitivement adopté en mai 2024. En procédant de la sorte, il permettrait à la législation suisse d'être cohérente avec la nouvelle situation dans les États européens. Cela apporterait également plus de sécurité juridique aux entreprises.

# Le reporting ne règle pas le problème

Suite à une évaluation, la Commission européenne est arrivée à la conclusion en 2020 que les règles de reporting n'avaient pas conduit aux changements de comportement nécessaires. De même, une étude de la Freie Universität Berlin a constaté en 2019 que l'obligation de faire rapport, à elle seule, n'était pas un instrument adapté pour amener les entreprises à respecter les droits humains et les normes environnementales. C'est pourquoi l'UE a élaboré la directive sur la responsabilité des multinationales (CSDDD), qui a été définitivement adoptée le 24 mai 2024 et qui prévoit un devoir de vigilance étendu pour les entreprises ainsi que des sanctions efficaces.

Les exemples suivants, tirés de rapports de durabilité, montrent que le reporting à lui seul ne permet pas, en Suisse non plus, de faire en sorte que toutes les entreprises respectent les droits humains et les normes environnementales.

| RAPPORT DE DURABILITÉ 2023 | RÉALITÉ |
|---|---|
| GLENCORE<br>We recorded no major or catastrophic environmental incidents.<br>We did not cause or contribute to incidents resulting in severe human rights impacts.<br>Glencore écrit ne pas avoir « constaté d'incidents environnementaux majeurs » ni avoir contribué à « des cas graves de violations des droits humains ». | C'est faire fi des personnes qui vivent à proximité d'une mine de Glencore et qui protestent, pour certaines d'entre elles depuis des décennies, contre la multinationale. C'est le cas par exemple au Pérou : en novembre 2023, un rapport a établi que la mine Antapaccay de Glencore était responsable d'une pollution massive des sols, de l'eau et de l'air.<br>LE TEMPS<br>Controverse autour d'une mine de Glencore au Pérou, accusée de polluer «l'air, l'eau et les sols»<br>Le complexe minier d'Antapaccay, où le groupe zougois produit du cuivre, pollue son environnement, selon des rapports de l'Etat péruvien. La multinationale dit respecter les règles. Le métal est essentiel à la transition énergétique<br>GLENCORE<br>Le Temps, 16.11.2023 |
| METALOR®<br>Respect for human rights is a pre-condition to become a supplier of Metalor and is included in Metalor Supply Chain policy. The due diligence process includes a site visit to customers/suppliers to verify that the conditions on site do<br>La raffinerie d'or Metalor n'aurait que des fournisseurs qui respectent les droits humains. Des contrôles seraient effectués aussi sur place. | En mai 2023, un grave incendie dans la mine d'or à Yanaquihua, au Pérou, a causé la mort de 27 travailleurs. Une enquête a montré que des normes de sécurité élémentaires n'avaient pas été respectées dans la mine. Pendant des années, la totalité du minerai a été livrée à Metalor.<br>Le Matin Dimanche<br>Une tragédie minière au Pérou rejaillit en Suisse<br>Le Matin Dimanche, 14.1.2024 |
| Lindt<br>Lindt & Sprüngli strongly condemns all forms of child labor. In agricultural value chains, especially in the cocoa sector in West African countries, child labor is a persistent and complex challenge. It requires intense, continuous, and collaborative efforts from all stakeholders active in the sector. At Lindt & Sprüngli, addressing child labor is a priority and we are firmly committed to avoiding it whenever possible. This is a key focus of our Farming Program in our cocoa supply chain.<br>Lindt & Sprüngli s'engage à éviter le travail des enfants *« lorsque c'est possible »*. La multinationale entretiendrait des relations durables avec les cultivateurs de cacao. | En janvier 2024, l'émission « Rundschau » de la SRF a révélé que des enfants en âge d'aller au jardin d'enfants travaillaient dans différentes fermes cultivant du cacao pour Lindt & Sprüngli au Ghana. Selon la SRF, la multinationale ne s'occupe pas elle-même du problème, mais a sous-traité son programme de lutte contre le travail des enfants à l'opaque négociant genevois en matières premières Ecom.<br>RTS<br>Lindt & Sprüngli<br>Le travail des enfants derrière la production du chocolat Lindt & Sprüngli, selon une enquête de SRF<br>RTS, 11.1.2024 |

# Effets de la directive européenne sur la Suisse

Durant la session d'été, la conseillère nationale Maya Bally (Le Centre/AG), avec 20 autres parlementaires issu-e-s du PLR, du Centre, du Parti vert'libéral, du PEV, du PS et des Verts, a déposé l'interpellation 24.3539 portant sur les conséquences de l'adoption par l'UE de la nouvelle directive sur la responsabilité des multinationales (CSDDD) : les signataires veulent savoir quand le Conseil fédéral entend présenter son analyse des lacunes de la législation suisse ainsi que les solutions possibles en vue d'une adaptation du devoir de vigilance pour les entreprises suisses.

Les signataires relèvent également qu'en l'absence d'adaptation de la législation suisse, l'entrée en vigueur de la directive européenne pourrait donner lieu à une insécurité juridique et à des difficultés de planification pour de nombreuses entreprises suisses. Ils demandent ce que le Conseil fédéral prévoit d'entreprendre d'ici là pour éviter d'éventuels obstacles à l'accès au marché européen pour les entreprises suisses.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral annonce qu'il décidera de la marche à suivre seulement au printemps 2025. Selon lui, il serait pour l'instant difficile de garantir la prévisibilité aux entreprises, car différents aspects de la mise en œuvre de la CSDDD ne seraient pas encore clairs, en particulier dans le domaine de la surveillance par les États membres de l'UE.

Il n'est pas très clair à quoi se réfère le Conseil fédéral : La CSDDD définit de manière précise les obligations des entreprises, en s'alignant dans une large mesure sur les normes internationales que sont les principes directeurs de l'ONU et ceux de l'OCDE pour les entreprises multinationales, des normes connues depuis des années et reconnues par les entreprises. En ce qui concerne la mise en œuvre de la responsabilité et de la surveillance, la marge de manœuvre des États membres est là aussi restreinte.

Seule l'élaboration rapide d'une loi suisse sur la responsabilité des multinationales pourra désormais empecher que la Suisse devienne le seul pays en Europe sans responsabilité des multinationales et serve de refuge pour des activités commerciales problématiques.

**Plus d'informations:**

# Des bénévoles distribuent 1,45 million de flyers

La Coalition pour des multinationales responsables a annoncé en novembre 2023 qu'elle lancera une nouvelle initiative pour empêcher que la Suisse devienne bientôt le seul pays d'Europe sans responsabilité des multinationales. Suite à l'adoption de la nouvelle directive européenne, la Coalition est en train de finaliser le texte de l'initiative, dont le lancement est prévu en janvier 2025.

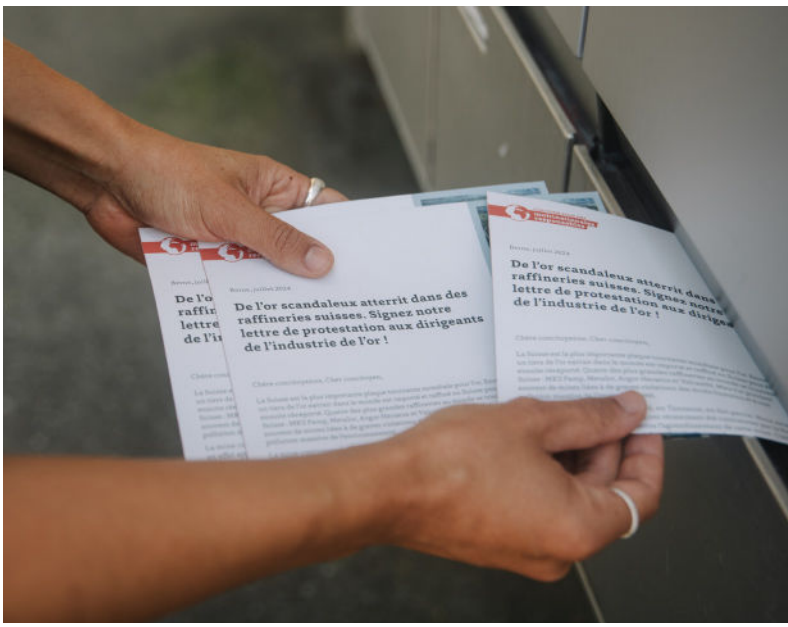


Pendant ce temps, on voit que le soutien à la cause de la responsabilité des multinationales n'a pas baissé en Suisse. En effet, le large mouvement qui a permis à l'initiative d'obtenir en 2020 la majorité populaire, grâce à l'engagement de dizaines de milliers de citoyenne-s, est toujours aussi fort. Pendant l'été, des milliers de bénévoles ont distribué 1,45 million de flyers dans toute la Suisse pour attirer l'attention de la population sur les activités problématiques des raffineries suisses d'or.

© David Chancellor

# Fortes violences pour agrandir une mine : de l'or finit dans une raffinerie suisse

De graves problèmes affectent depuis longtemps les environs de la mine d'or de Mara Nord, en Tanzanie. Pendant des années, la mine a pollué les eaux souterraines et les rivières environnantes avec des déchets toxiques. Par ailleurs, des rapports ont fait état à plusieurs reprises d'un recours fréquent à la violence par la police minière : ces dernières années, 22 personnes ont été abattues alors qu'elles cherchaient des restes d'or dans les terrils.

La situation s'est encore aggravée en novembre 2022 : sur mandat de la multinationale Barrick, qui exploite la mine, des bulldozers ont partiellement rasé des villages et des habitants ont été chassés en partie par la force. Selon l'organisation Mining Watch, qui suit la situation de près, environ 5'000 personnes au total sont concernées par des déplacements forcés. Un grand nombre d'entre elles ont tout perdu et sont traumatisées par la violence et la destruction.

Il ne s'agit pas d'un cas isolé : des conflits et des expulsions ont déjà eu lieu par le passé, et les victimes n'ont jamais été correctement indemnisées. Depuis 2013, l'or de la mine de Mara-Nord atterrit principalement dans la raffinerie suisse MKS Pamp, qui profite jusqu'à aujourd'hui de la mine malgré les graves problèmes sur place. Confrontée à la critique, la raffinerie minimise les problèmes en brandissant des certificats de durabilité issus de la branche elle-même ainsi que divers audits. Ce cas montre une fois de plus que des dispositions légales sont nécessaires pour garantir que les raffineries telles que MKS Pamp cessent de profiter de mines d'or hautement problématiques.

**Plus d'informations:**

© Timon Stalder

# Glencore condamnée pour corruption

Le 5 août dernier, on apprenait que Glencore devra s'acquitter d'une amende de plusieurs millions de dollars pour une affaire de corruption en République démocratique du Congo (RDC). Il est reproché à la multinationale de matières premières de ne pas avoir pris toutes les mesures raisonnables et nécessaires afin d'empêcher la corruption d'agents publics congolais par un partenaire commercial, dans le cadre de transactions minières. Le Ministère public de la Confédération a prononcé une amende de 2 millions de francs, à laquelle s'ajoute une créance compensatrice de 150 millions de dollars américains. Dans le courant de cette année, d'autres procédures pour corruption à l'encontre de Glencore ont été révélées : cinq anciens cadres de la multinationale ont été inculpés par le *Serious Fraud Office (SFO)* britannique pour leur implication dans des affaires de corruption au Cameroun, au Nigeria et en Côte d'Ivoire entre 2007 et 2014. Enfin, fin mars 2024, on apprenait que les autorités américaines avaient infligé des amendes pour un montant total de 1,7 milliard de dollars à plusieurs multinationales de matières premières, dont Glencore, pour avoir versé des pots-de-vin.

**Plus d'informations:**


## IMPRESSUM

Cette feuille d'information est publiée par la Coalition pour des multinationales responsables et fournit des informations sur les développements actuels dans le domaine de l'économie et des droits humains. La Coalition réunit plus de 80 organisations de défense des droits humains, de l'environnement et de la coopération au développement.



**Coalition pour des multinationales responsables**
Monbijoustrasse 31, case postale, 3001 Berne
031 390 93 36 / info@responsabilite-multinationales.ch

www.responsabilite-multinationales.ch